

18 juil 2013 -22:12

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2013

Mission supplémentaire pour l'Institut des comptes nationaux

Sur proposition du ministre de l'Economie Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi sur la gouvernance des statistiques sur les comptes du secteur public.

L'avant-projet confère à l'Institut des comptes nationaux (ICN) une mission supplémentaire, à savoir l'établissement des statistiques en matière de procédure de déficit excessif. Cette mission est confiée par l'ICN à la Banque nationale de Belgique. Ceci découle de la *Upstream dialogue visit* d'Eurostat et des obligations européennes en matière de rapportage budgétaire. Le Conseil des ministres approuvé à ce propos un avant-projet de loi modifiant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses ainsi que deux protocoles relatifs à l'ICN.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier
ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de
la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
[http:// http://www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)